

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Les titres offerts dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis. Le présent avis de placement de droits ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres offerts dans les présentes aux États-Unis, et les titres offerts dans les présentes ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, sauf s'ils sont inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État applicables ou aux termes d'une dispense de ces obligations d'inscription. Les expressions « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est attribué respectivement aux expressions *United States* et *U.S. person* dans le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933.

VATIC VENTURES CORP.

Avis aux porteurs de titres – Le 22 juin 2018

À l'heure actuelle, nous disposons d'un fonds de roulement suffisant pour les deux prochains mois. Pour pouvoir exercer nos activités pendant 12 mois, nous avons besoin de réaliser 30 % du placement de droits.

Le présent avis a pour but d'aviser les porteurs d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Vatic Ventures Corp. (« **VCV** ») d'un placement de droits proposé (les « **droits** ») par VCV (le « **placement de droits** »).

Dans le présent avis, les termes « nous », « nos » et « notre » et les expressions comparables désignent VCV. Dans le présent avis, les termes « vous », « vos » et « votre » et les expressions comparables désignent les porteurs d'actions ordinaires de VCV.

1. Qui peut participer au placement de droits?

Chaque porteur d'actions ordinaires inscrit à la fermeture des bureaux (14 h, heure de Vancouver) le 27 juin 2018 (la « **date de clôture des registres** ») peut participer au placement de droits.

2. Qui est habilité à recevoir des droits?

Les droits seront offerts aux actionnaires inscrits (les « **porteurs admissibles** ») dans chaque province et chaque territoire du Canada (les « **territoires admissibles** »). Vous serez réputé résider à l'adresse inscrite dans nos registres, à moins que le contraire ne soit démontré à notre satisfaction.

Le présent avis ne saurait être considéré comme un placement des droits, et les titres qui seront émis à l'exercice des droits ne sont pas offerts aux fins de vente dans un territoire à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui résident dans un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** »). Les porteurs non admissibles recevront plutôt une lettre les avisant que leurs droits seront détenus par Services aux investisseurs Computershare inc., qui détiendra ces droits à titre d'agent au bénéfice de tous ces porteurs non admissibles.

Les États-Unis sont un territoire non admissible, et les droits ne peuvent être ni offerts ni distribués aux États-Unis ou à une personne des États-Unis. Les droits ne peuvent pas être exercés aux États-Unis, ni par une personne des États-Unis ou une personne qui réside aux États-Unis, ni pour le compte de l'une de ces personnes, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription, et si le titulaire d'un tel droit a remis à VCV une lettre d'avis de la part de conseillers juridiques américains de bonne réputation.

3. Combien de droits sont placés?

Nous plaçons un nombre maximal de 23 477 034 droits en faveur des porteurs admissibles.

4. Combien de droits recevrez-vous?

Nous offrons à chaque porteur admissible un droit pour chaque action ordinaire qu'il détient à la date de clôture des registres.

5. À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque tranche de 1,8 droit détenu confère à son porteur admissible le droit d'acquérir une unité de VCV (une « **unité** ») au prix de souscription de 0,18 \$ chacune (le « **privilège de souscription de base** ») avant 14 h (heure de Vancouver) le 25 juillet 2018. Chaque unité est composée de une action ordinaire et de un bon de souscription d'actions ordinaires cessible (un « **bon de souscription** »), et chaque bon de souscription peut être exercé pendant une période de deux ans à compter de la date d'émission au prix de 0,25 \$ par action ordinaire. VCV demandera que les bons de souscription soient inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **TSX de croissance** »). L'inscription sera conditionnelle au respect de l'ensemble des conditions d'inscription de la TSX de croissance.

Les porteurs admissibles qui exercent tous leurs droits dans le cadre du privilège de souscription de base auront également le privilège supplémentaire de souscrire proportionnellement des unités additionnelles au prix de souscription de 0,18 \$ par unité (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Les unités disponibles dans le cadre du privilège de souscription additionnelle seront les unités qui seront émises dans le cadre du placement de droits qui n'auront pas été souscrites et dont le prix n'aura pas été réglé dans le cadre du privilège de souscription de base au plus tard le 25 juillet 2018.

Les porteurs admissibles qui exercent leurs droits doivent joindre le paiement par chèque visé, traite bancaire ou mandat libellé en monnaie canadienne à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare inc., l'agent de VCV pour les droits.

6. De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Porteurs admissibles inscrits – Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires inscrit, un certificat (un « **certificat de droits** ») attestant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres accompagne le présent avis.

Porteurs admissibles véritables – Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque ou d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (chacun, un « **adhérent** ») au système de gestion en compte courant administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »). L'ensemble des droits auxquels tous les porteurs admissibles véritables ont droit à la date de clôture des registres seront émis en faveur de la CDS et déposés auprès de la CDS après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, nous prévoyons que vous recevrez une confirmation du nombre de droits qui sont émis en votre faveur de la part de l'adhérent en cause conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent. La CDS sera chargée d'établir et de tenir les inscriptions en compte pour les adhérents détenant des droits.

7. À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible inscrit qui reçoit un certificat de droits, vous devez remplir et remettre votre certificat de droits ainsi que le paiement du prix de souscription requis au plus tard à 14 h (heure de Vancouver) le 25 juillet 2018, conformément aux directives qui figurent dans notre notice d'offre. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez consulter le profil de VCV, à l'adresse www.sedar.com.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devez prendre des dispositions relatives aux exercices, aux transferts ou aux achats de droits par l'entremise de votre adhérent au plus tard à 14 h (heure de Vancouver) le 25 juillet 2018 ou avant si votre adhérent vous le demande. Nous prévoyons que chaque porteur admissible véritable recevra un avis d'exécution de l'émission ou de l'achat, selon le cas, de la part de l'adhérent en cause conformément aux pratiques et aux politiques de cet adhérent.

8. Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Le présent avis renferme des renseignements essentiels au sujet de VCV. Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre notice d'offre. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez consulter le profil de VCV, à l'adresse www.sedar.com, ou visiter le site Web www.vaticventures.com. Vous pouvez également en demander une copie au représentant de votre courtier; à notre courtier démarcheur, à savoir Corporation Mackie Recherche Capital, en écrivant à Jovan Stupar à l'adresse jstupar@mackieresearch.com; ou à Pieter Bakker, au 778-373-6972 ou à l'adresse bakker@vaticventures.com. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice d'offre ainsi que le dossier d'information continue de VCV.

« *Nasim Tyab* » _____

Président

Vatic Ventures Corp.